

*Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris
N° 10091530510A*

Paris, le **14 AVR 2009**



Monsieur le Maire,

Par lettre en date du 25 mars 2009, vous avez appelé mon attention sur la situation de personnes d'origine rom en errance sur le territoire parisien.

Les conditions de vie très précaires de ces populations ont conduit mes services à renforcer les moyens sur le terrain par la création de maraudes associatives professionnelles en complément du travail effectué par le Samusocial, la BAPSA et la DASS de Paris pour leur apporter une prise en charge à titre humanitaire et proposer des solutions aux plus fragiles.

Force est de constater que les solutions d'urgence sociale et d'hébergement dédiées ordinairement aux personnes sans abri ne répondent pas aux attentes de ces populations. La problématique des roms ne s'inscrit pas dans un simple schéma d'insertion professionnelle ou de scolarisation des enfants.

En effet, ces familles regroupées dans des campements sur Paris dont la durée de séjour s'avère fluctuante refusent souvent les actions mises en place dans une perspective de sortie de rue.

Aussi, dans ces conditions, l'Etat propose systématiquement une aide au retour volontaire par les services spécialisés de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM).

Pour ce qui concernerait le lancement d'un projet innovant d'hébergement de long terme dévolu aux familles roms, je ne peux que vous rappeler les termes de la correspondance de Mme Christine BOUTIN, ministre du logement et de la ville, du 12 janvier dernier précisant que l'Etat ne souhaite pas s'engager dans cette démarche de spécialisation qui ne semble pas adaptée à ces populations nomades.

A ce stade, j'ajoute que le niveau départemental, dans le traitement des campements me semble plus pertinent afin d'une part d'offrir des solutions humanitaires à ceux qui en ont besoin, et d'autre part d'organiser la réponse en matière d'occupation illégale de terrains. A cet égard, je souhaite que puisse se prolonger le travail entre vos services et ceux de la préfecture de Paris dans la résorption des campements et la prévention de leur installation.

Je partage votre souci et l'intérêt que vous portez à ces publics et je peux vous assurer que l'Etat continuera d'exercer ses responsabilités en veillant au respect de la dignité des personnes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Le Préfet de la région d'Ile de France,
Préfet de Paris

Daniel CANEPA

Monsieur Bertrand DELANOE
Maire de Paris